



Compte-rendu du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale (CT-GN) du 23 novembre 2015

Étaient présents pour le **SNPC/FO**

Titulaires : Mme Caccamo, M.M Cauquil, Lacoste, Mesnier, Sanchez

Suppléants : Mme Ségalen, M. Dubourdeau

Réunion débutée à 15h00 avec vérification du quorum. Seule la CGT n'était pas représentée à ce CT.

Le major général (MG) a tenu, suite aux événements du 13 novembre, à remercier l'ensemble des personnels civils (PC) pour leur engagement dans le soutien des militaires engagés sur le terrain.

Le MG souhaite également aller plus loin dans les relations avec les organisations syndicales et rappelle sa volonté d'échanges, de transparence, entre autre sur le thème des transformations de postes. Il assure qu'une réunion se déroulera en janvier 2016 pour une présentation de l'évolution des postes réservés aux personnels civils. Il précise que la cible de 5070 PC en 2019 sera bien respectée.

Le **SNPC/FO** demande un état de paiement des heures supplémentaires et propose que le reliquat soit redistribué à tous les agents sur le salaire de décembre. Le MG déclare qu'il est anormal que cette enveloppe « heures supplémentaires » ne soit pas distribuée. Il indique que, sur ce sujet, la responsabilité des commandants de régions est engagée. Le MG ne ferme pas la porte à cette revendication du **SNPC/FO**, mais souhaite une analyse complète de ce dossier avant de s'engager.

Points soumis à avis

Le **procès-verbal du dernier CT-GN** du 15 octobre 2015 ont été approuvés avec 8 voix favorables.

ARRÊTÉ RELATIF AUX SERVICES CHARGÉS D'EXERCER LES MISSIONS RELEVANT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SGAMI) DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

Les directions et services de la préfecture de police dont dispose le préfet SGAMI à Paris sont :

- La direction des ressources humaines, sièges Versailles et Maisons-Alfort,
- La direction des finances, de la commande publique et de la performance, sièges Versailles et Maisons-Alfort,
- La direction opérationnelle des services techniques et logistiques, sièges Le Chesnay avec les antennes de l'Aillerie, Chevilly-Larue, Créteil et pour le soutien automobile Beynes, Dugny, Maisons-Alfort, Melun et Fontainebleau,
- Le service des affaires immobilières,
- Le service des affaires juridiques et du contentieux.

Le **SNPC/FO** en respect des votes précédents sur les SGAMI régionaux votera contre.

SNPC/FO, UNSA, CFDT : 7 voix contre, SNAPATSI 1 voix pour.

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE L'IGGN

Pas de particularité dans cette modification pour les personnels civils.

Le vote est de 6 voix pour SNPC/FO et SNAPATSI, 2 abstentions UNSA et CFDT.

ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION ET ORGANISATION DU COMMANDEMENT DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL DE LA GENDARMERIE NATIONALE (COMSOPGN)

Un cadre A civil viendra compléter l'effectif actuel. L'organisation nouvelle est jointe en annexe. Le **SNPC/FO** demande la mise en place d'un livret qui permettra au personnel civil d'être guidé pour toute démarche administrative, au regard des nombreuses implantations géographiques du COMSOPGN. La DGGN donne son accord sur cette proposition. La création du COMSOPGN évite le transfert d'un plus grand nombre de services au profit du SGAMI de l'Île De France.

Le vote est de 6 voix pour SNPC/FO et SNAPATSI, 2 abstentions UNSA et CFDT.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS (RI) RELATIFS A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS CIVILS DE CERTAINES RÉGIONS

École de gendarmerie de Tulle **8 voix pour.**

Région Picardie **7 voix pour, 1 abstention CFDT.**

Communication

Point sur les CHSCT

La DGGN rappelle que les orientations de 2014 ont conduit à la réduction de 39 à 24 CHSCT pour le périmètre gendarmerie. 100% des CHSCT se sont réunis une première fois, 91 % une seconde fois et seulement 38 % pour une troisième réunion (organisée ou prévue). La formation des élus en CHSCT est un sujet critique.

Le **SNPC/FO** demande si la DGGN est vraiment intéressée pour animer et faire vivre ces comités. Le MG reconnaît qu'une amélioration doit être apportée sur ce sujet, qu'un travail d'ensemble doit être privilégié ; il y va de la sécurité de nos personnels. Lors d'une réunion spécifique retenue avec les commandants de régions pour développer la gestion des personnels civils un point particulier sur les CHSCT sera réalisé.

Le **SNPC/FO** demande si les nouveaux apprentis en gendarmerie doivent être considérés en CHSCT. Réponse positive de la DGGN.

Point sur la procédure STOP-DISCRI et sur les CAP d'avancement

Pas de remarque sur ces deux thèmes.

Questions diverses

Le MG rappelle une nouvelle fois que le DG animera une réunion en janvier 2016 sur les transformations de postes au profit des PC et qu'il y participera. Les tableaux de synthèse parviendront aux organisations syndicales fin décembre 2015.

Le **SNPC/FO** souhaite que les délais de transmission des documents, concernant les préparations des CAP mobilité, soient plus importants car cela faciliterait le travail des gestionnaires locaux.

Le **SNPC/FO** relève que le dialogue social en région Rhône-Alpes s'est détérioré. Le MG abordera ce sujet, en réunion spécifique, avec les commandants de régions.

Clôture du CTGN à 18h25.

Compte rendu de la réunion sur le logiciel CLEPSYDRE du 24 novembre 2015

Étaient présents pour le **SNPC/FO**

Mme Caccamo, M.M Cauquil, Lacoste et Mesnier.

Cette réunion, organisée par la DGGN à la demande du **SNPC/FO** et validée par le MG, avait pour but de faire un point sur les dysfonctionnements du logiciel Clepsydre et sur les points d'amélioration souhaités par les OS. Une fiche sera établie par la DGGN puis soumise à l'arbitrage du Major Général, avant une nouvelle présentation aux personnels civils.

Les demandes de modifications du **SNPC/FO :**

- Sécabilité de la journée de récupération,
- Dénomination sur les menus déroulants,
- Journée de cohésion – Sainte Geneviève,
- Décompte des 45 minutes pour les agents en missions,
- Ecrétage,
- Tickets d'entrée à supprimer,
- Majoration des heures sup.
- Décompte des heures syndicales,
- Pointage des apprentis,
- Compte épargne temps CET
- Demande de modification de la plage fixe de l'après-midi pour les DOM-TOM.